

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 4 Floréal, an VI.



Augmentation de l'escadre anglaise formant le blocus de Cadix. — Réformes ecclésiastiques faites à Rome. — Ordre donné au gouverneur de Romélie et au pacha de Natolie de marcher sur Widdin. — Prise d'Orsova par les troupes ottomanes. — Menaces des campagnards du canton de Lucerne envers les habitans de la ville. — Détails sur la situation de l'Irlande. — Proclamation du lord lieutenant de ce royaume.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

HONGRIE.

De Semlin, le 8 germinal.

Un courrier de Constantinople arrivé le 5 à Belgrade, a apporté l'ordre au gouverneur de Romélie de marcher sans délai sur Widdin avec toutes les troupes qui se trouvent dans le camp sous Belgrade, & sans attendre l'arrivée du pacha de Natolie, qui a reçu l'ordre par le même courrier de marcher de Nissa directement sur Widdin, sans passer par Belgrade. En conséquence, le gouverneur de Bosnie se rendit hier au camp, & ordonna que tout le monde se tint prêt à marcher.

On reçut hier de Vieux-Orsova (autrichien) la nouvelle que les troupes du grand-seigneur étoient entrées à Orsova (turc) par capitulation. Comme on ignoreit jusqu'ici que les Turcs fussent aussi près de cette place, & qu'on a appris la reddition en même-tems que l'attaque, le bruit s'est répandu ici que la rebellion de Passwand-Oglou n'étoit qu'une feinte, & que les préparatifs des Ottomans étoient dirigés contre sa majesté impériale; mais ce bruit, qui est parvenu à la connoissance du caïmacan de Belgrade, a été aussi-tôt démenti par lui: il a protesté que les préparatifs de guerre de la Porte ne sont destinés que contre Passwand-Oglou.

Ce caïmacan vient, dit-on, de recevoir la nouvelle par un courrier que le Reis-Effendi est mort du poison à Constantinople. Il étoit soupçonné d'avoir des intelligences avec Passwand-Oglou. Le même courrier doit avoir apporté la nouvelle qu'il regne à Constantinople de très-grands troubles, causés par différentes factions qui se sont formées dans cette capitale.

ESPAGNE.

De Cadix, le 14 germinal.

L'escadre anglaise qui bloque le port de Cadix, & qui ne paroît qu'au nombre de neuf ou dix vaisseaux de ligne & deux ou trois frégates, vient d'être renforcée de vaisseaux de ligne, détachés de la division aux ordres de l'amiral Jervis, qui étoit au nombre de douze vaisseaux de ligne, dont deux ont passé dans la Méditerranée & quatre se sont dirigés vers l'Angleterre, où ils transpor-

tent, avec les bâtimens qui les escortent, 7,000 hommes de troupes, soit anglais, soit émigrés, qui étoient à Lisbonne. Cette nouvelle est parvenue par un courrier. La flotte qui est devant ce port, est composée de seize vaisseaux de ligne. Outre ces seize vaisseaux, il y a trois frégates qui croisent constamment de l'Ouest au Sud.

ITALIE.

Extrait d'une lettre de Rome, du 17 germinal.

Les loix organiques de la constitution romaine ont été publiées peu de jours après la constitution elle-même. Les autorités constituées ont toutes été successivement installées. L'institut national a tenu avant-hier sa première séance dans l'une des salles du Vatican.

Le général Gourvion Saint-Cyr, qui commande ici depuis quelques jours, jouit de la confiance de l'armée & du peuple.

Les anarchistes de Milan ont des vues sur Rome; ils envoient ici l'auteur de plusieurs libelles contre Buonaparte, insérés dans le *Moniteur Italien*. On croit que ce libelliste sera arrêté à Rome, s'il ose s'y montrer. Le nom de Buonaparte est béni par tous les Romains; ils le célèbrent dans toutes leurs fêtes publiques.

Les dilapidations militaires ont cessé; quelques dilapidateurs ont été arrêtés, jugés & condamnés; d'autres ont pris la fuite. On s'occupe de la recherche de tous les délits de cette espece, qui ont été commis ici dans les premiers jours de ventôse.

La cour de Naples n'a permis qu'un très-court passage dans ses états aux prélats, cardinaux & autres individus fugitifs ou chassés de Rome: il n'en existe déjà plus un seul sur le territoire des Deux-Siciles.

Le grand-duc de Toscane a tenu la même conduite: Pie-VI & le cardinal Maury vont à Pétersbourg.

Si la république romaine ne se laisse point agiter, elle sera très-incessamment reconnue par toutes les puissances de l'Europe, excepté l'Angleterre & la Russie.

Il paroît ici depuis quelques jours une nouvelle feuille périodique, dans laquelle on a vu avec surprise des articles de Bertrand Barrere.

Les réformes ecclésiastiques s'opèrent sans secousse. Les religieux étrangers sont envoyés dans leur pays; les religieux nationaux, qui ne veulent point rentrer dans la vie civile, sont réunis dans des monasteres de leurs ordres respectifs: ils y sont bien traités; ils n'éprouvent aucune vexation. Les monasteres vuides vont être mis en vente comme biens nationaux; le nombre en sera considérable. — On emballe une assez grande partie du mu-

scum de la *Villa Albani*, confisqué au profit de la république française.

M. Castellini vient d'arriver en cette ville; on le dit chargé par la cour de Naples d'une mission auprès du général français & des commissaires du directoire.

M. d'Azzara ne peut tarder à être sous peu à Paris, en qualité d'ambassadeur d'Espagne; il est depuis plusieurs jours en route pour cette destination; & nous apprenons qu'il a déjà passé Florence.

La prétendue prophétesse Labrousse ne veut point sortir du château St-Ange, où elle est enfermée depuis 1792; elle n'a accepté d'autre liberté que celle de se promener par la ville: elle ne quittera Rome qu'après la fin du siècle.

On a mis hier les sceilles sur les papiers de la ci-devant duchesse de Lantù, dont on a lieu de soupçonner les correspondances.

Il n'y a point encore ici de démagogues; on détestoit le gouvernement papal. La république est aux yeux de presque tous une excellente chose; & aux yeux même de ceux qui ont le tort & le malheur de ne la pas trouver si bonne, c'est au moins une chose décidée. On n'aperçoit aucune résistance. Les ci-devant nobles recherchent les emplois constitutionnels, & payent d'assez bonne grace de fortes contributions.

Le peuple romain n'est pas encore ce que le rendra sous peu la liberté & le souvenir de ses ancêtres: il n'a pas eue cette fierté de caractère qui fit autrefois son caractère distinctif. Ici les ambitions sont souples & lâches, les passions sans énergie: il y a deux ou trois fois moins de moralité qu'en France. Dans toutes les classes, on voit beaucoup d'hommes très-disposés à toutes les mauvaises actions qui ne demandent pas de courage. On ne croyoit à aucune vertu; & jusqu'ici c'étoit à-peu-près justice pour ce sujet. Ces crimes appartiennent à la tyrannie qui en avoit besoin & qui les alimentoit. Nous allons voir bientôt les prodiges de la république & les vertus qui en sont le plus solide appui.

S U I S S E.

De Berne, le 25 germinal.

Ce matin le général Schawenbourg, le commissaire Lecarlier & le citoyen Meugaud sont partis d'ici pour Arau. On ignore s'ils y feront un long séjour.

Une contribution de 15 millions vient d'être imposée aux oligarques de Berne, Zurich, Lucerne, Fribourg & Soleure, pour l'entretien de l'armée française. Berne payera six millions; Zurich, trois; Lucerne, deux; Fribourg, deux; & Soleure, deux.

Lucerne vient enfin d'accepter la constitution. Cependant il est question de transporter, par la suite, le siège du gouvernement à Berne.

De Bâle, le 26 germinal.

La tranquillité dont le canton de Lucerne a joui pendant une huitaine de jours, n'étoit qu'apparente. Le feu de la discorde y a été soufflé de nouveau par les prêtres de la ville & des campagnes, & par les moines des couvens voisins. Cependant la ville de Lucerne a tenu ferme; elle est restée fidelle aux sentimens patriotiques dont la plupart de ses habitans semblent être animés. C'est pour cette raison qu'elle est en butte à la haine la plus profonde de la part des campagnards. Ceux-ci ne parlent de rien moins que de la saccager, & d'assassiner ses principaux habitans. Mais leurs projets sinistres ne seront point exécutés, grâce aux mesures que le général Schawen-

bourg, Lecarlier & Meugaud prennent pour le maintien de la tranquillité de l'Helvétie. Sur la nouvelle des nouveaux troubles qui ont éclaté dans ce canton, le général de l'armée française a détaché quelques bataillons d'infanterie & un régiment de Hussards pour marcher à Lucerne & protéger les citoyens de la ville contre leurs ennemis.

Telle est la position malheureuse dans laquelle se trouve la ville de Lucerne, qu'il n'est gueres probable qu'elle devienne le siège du gouvernement helvétique, comme on l'avoit d'abord arrêté. Les habitans d'Arau s'empressent de prendre les mesures nécessaires pour mettre à leur aise les représentans de la république helvétique, qui y arrivent en foule. Ceux-ci ne peuvent pas assez se louer des procédés dont on use à leur égard, & de la manière amicale & fraternelle avec laquelle ils y sont accueillis.

L'assemblée législative, après s'être constituée aussitôt l'arrivée des députés de Berne, de Lemau, de l'Oberland, de Fribourg, Soleure, Bâle, Argaw, Schaffhouse & Lucerne, a procédé à la nomination du directoire exécutif helvétique. Le résultat de cette élection n'est pas encore connu. On désigne généralement le citoyen Oels pour directeur; mais on n'est pas encore d'accord sur les quatre autres personnes qui doivent composer la magistrature suprême de l'Helvétie. Il paroît que les citoyens Bay (de Berne), Rahn (de Zurich), Zimmermann (de l'Argaw), Glayre (de Lausanne), Miffier (de Lucerne), Schwaller (de Soleure), sont sur les rangs. Laharpe est, dit-on, réservé pour l'ambassade de Paris.

Les troubles qui ont eu lieu dernièrement dans la Suisse orientale, y continuent toujours, & sont sur-tout très-violens dans le canton d'Appenzell, le Toggenbourg, sur le territoire de Saint-Gall & dans la Turgovie. Dans ce dernier pays, la majorité des citoyens a cependant accepté la constitution. L'assemblée électorale a nommé ses douze députés, qui sont attendus à Arau d'un moment à l'autre.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 17 germinal.

La nouvelle d'une insurrection générale dans le midi de l'Irlande, ne s'est pas confirmée; mais, d'après la situation actuelle des choses, cet événement devient assez probable. Le gouvernement regarde déjà ce pays comme étant en état de rébellion; & il y a eu des escarmouches entre ce qu'on appelle les *rebelle*s ou *insurgens*, & les partisans du gouvernement.

Pour savoir au juste quel sera le résultat des circonstances critiques où se trouve le peuple irlandais, il faudra attendre des nouvelles ultérieures. Elles ne tarderont pas de nous arriver. Voici en attendant une pièce importante:

Proclamation de par le lord lieutenant et le conseil privé d'Irlande, CAMDEN.

» Attendu qu'il existe dans ce royaume une conspiration de traitres, dont le but est le renversement de l'autorité de sa majesté & du parlement, ainsi que la destruction de la constitution & du gouvernement aujourd'hui établis; vu que cette conspiration s'est déjà étendue d'une manière considérable, & qu'elle a même éclaté par des actes de violence & de rébellion ouvertes;

» En conséquence, d'après l'avis du conseil privé de sa majesté, nous avons fait passer aux officiers commandant les forces militaires, les ordres les plus positifs & les

plus directs d'employer ces forces avec la *plus grande vigueur et d'une manière décisive* pour la répression immédiate de toute rébellion, ainsi que pour reprendre les armées enlevées traitreusement & de force aux sujets paisibles & loyaux de sa majesté. Ces commandans désarmeront les rebelles & toutes les personnes mal-intentionnées envers le gouvernement de sa majesté, & emploieront à cet égard les *mesures les plus promptes et les plus efficaces.*

» Il est, en outre, par la présente, strictement ordonné à tous sujets loyaux & paisibles, en vertu de leur *allégeance*, d'aider & d'assister les forces de sa majesté dans l'exécution de leur devoir, & celles-ci à leur tour ont ordre d'accorder auxdits sujets une protection entière, & de les garantir de tous les actes de violence qu'on pourroit tenter contre leurs personnes & leurs propriétés.

» Fait à la chambre du conseil, au château de Dublin, le 11 germinal ».

Suivent les signatures de trente membres du conseil privé.

Cette proclamation, qui déclare l'Irlande entière en état de rébellion, a été imprimée à miuit, & de suite envoyée à tous les commandans des différens districts.

Il paroît que, dans ces circonstances, le général en chef Abercrombie ne veut pas servir d'instrument aux rigueurs du gouvernement. On assure qu'il a demandé à M. Dundas son rappel. On nomme déjà pour son successeur le général Lake, dévoué au gouvernement & qui commande aujourd'hui dans la partie du nord de l'Irlande.

Différentes escarmouches, dit le *Times*, ont déjà eu lieu entre les *rebelles* & les *militaires*. On a découvert que les premiers avoient des réunions nocturnes dans beaucoup d'endroits, où ils s'exerçoient aux armes & à la tactique militaire. On dit même qu'il en a déjà paru un corps de mille hommes en uniforme. Dans une affaire qui a eu lieu à Holycross entre les insurgens & la cavalerie de Cashel, secondée par un détachement des milices de Louth, on a tué trois rebelles, fait vingt-un prisonniers; le reste a été mis en fuite.

Le 16 germinal, le bruit s'étoit répandu à Londres, que trois régimens de milices irlandaises avoient refusé de prendre les armes contre leurs compatriotes. On attendoit, à cette époque, la malle de Dublin avec beaucoup d'impatience.

Le gouvernement britannique paroît, du reste, déterminé à gouverner militairement en Irlande. On est si convaincu des intentions du gouvernement, à cet égard, qu'à la troisième lecture du bill, sur la défense nationale, M. Nichols, qui ne s'y étoit pas opposé la première fois, s'est élevé contre cette mesure, par la raison, a-t-il dit, que le gouvernement ne s'est avisé d'armer tout le peuple anglais que pour écraser l'Irlande, en y envoyant les régimens de ligne & même les milices nationales d'Angleterre.

La chambre des communes a été principalement occupée, depuis ces jours derniers, de la discussion du projet de M. Pitt sur le rachat de la taxe foncière. Après beaucoup de discussions, le projet a été adopté. Il ne paroît encore avoir produit aucun effet sur les fonds publics, qui restent toujours entre 49 & 50.

La motion de M. Wilberforce, sur l'abolition de la traite des nègres, a eu le sort qu'on lui avoit prédit, quoiqu'elle ait été appuyée par M. Pitt. La majorité pour le rejet n'a été que de quatre voix: 83 ont été pour, & 87 contre. M. Fox a aussi parlé dans cette discussion.

Le 14, les communes furent pour la troisième fois le

bill proposé par M. Dundas, qui prescrit des mesures nouvelles, par la levée d'une milice supplémentaire, &c. pour la défense du royaume.

M. Nichol a parlé de nouveau contre les mesures coercitives employées en Irlande. Il a déclaré que la conduite du ministère à ce sujet entraîneroit la ruine de l'Angleterre.

M. Pitt a cherché à justifier le gouvernement dans une réponse très-animée. Il a prétendu que la moindre faiblesse ou la moindre condescendance ne serviroit qu'à enhardir les révolutionnaires; & qu'enfin la suspension des moyens répressifs seroit une *concession* de rébellion. Les débats ont été terminés, & le bill a été envoyé à la chambre des lords, avec un article additionnel pour rendre plus prompt & plus effectif l'appel des volontaires en cas d'alarme.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 3 floréal.

Les procès-verbaux des nouvelles élections arrivent de toutes parts au corps législatif. On croit que la discussion sur la vérification des pouvoirs ne tardera pas à commencer, parce qu'elle peut se prolonger, à cause des doubles élections qui ont eu lieu en plusieurs endroits. On attend avec impatience le parti que prendra le corps législatif, relativement aux nominations faites par des scissionnaires, lorsqu'ils sont restés en minorité. Cette question, la plus importante qu'on puisse agiter à cause de ses conséquences, tient aux élémens même du gouvernement représentatif. On risquerait de la juger mal, si on ne l'examinait que dans ses rapports avec le moment actuel.

Les journaux *demi-officiels* se déclarent déjà ouvertement pour les choix faits par tous les scissionnaires: ils établissent en principe que ces séparations sont une victoire remportée par les amis de la constitution sur les apôtres de l'anarchie & de la royauté, qu'ils regardent comme des soldats d'une même armée, quoique sous des bannières différentes.

Par suite du même système qu'ils travaillent, sur-tout depuis quelques jours, à accréditer, ils peignent la démagogie comme un royalisme travesti; Louis XVIII & Robespierre comme des alliés, & l'un dirigeant les assassinats révolutionnaires que l'autre faisoit exécuter.

Quelque soit la base de cette théorie, la conséquence est que le directoire est résolu à se tenir également en garde & contre les fureurs des démagogues & contre les complots des contre-révolutionnaires; & ce résultat est toujours bon & rassurant.

— On parloit beaucoup hier d'un duel qui devoit avoir lieu dans la journée entre deux hommes très-couus dans la révolution, à la suite d'une dispute relative aux élections de Versailles.

— Le citoyen Justiniani, ministre de la république romaine, est arrivé à Paris.

— Aussi-tôt après le départ des ministres étrangers de Rome, on a mis le séquestre sur le palais la Farnésine, les jardins Farnèse & l'église nationale, appartenant à la maison Farnèse, c'est-à-dire à la cour de Naples.

— Le général en chef de l'armée d'Italie, instruit que trois soldats français ont été attaqués à la sortie de la citadelle de Milan par trois individus armés de poignards, a arrêté que quiconque seroit trouvé armé d'un poignard ou couteau à gainé, seroit traduit au tribunal militaire & puni de mort.

— On mande de Perpignan, en date du 21 germinal,

que dans l'espace d'un mois il y a été fusillé huit émigrés ou prêtres. La commission militaire en a encore plusieurs à juger. — Le général Angereau a quitté momentanément cette ville, pour aller faire une tournée dans les départemens environnans.

— Le commissaire principal de la marine à Bordeaux, rend hommage au zèle & au dévouement qu'ont montré les marins de cet arrondissement. A son premier appel, 1500 d'entr'eux sont partis pour Brest, Toulon & Rochefort. Mille autres vont incessamment les suivre. L'arrondissement de Bordeaux aura la gloire d'avoir contribué à l'armement de plus de dix vaisseaux de ligne. Les maîtres des bateaux de Toulouse, Cahors, Sorillac, Montauban, Agen, Langon & Bordeaux, se sont empressés de souscrire entre les mains des officiers de l'inscription maritime dans les quartiers, pour subvenir, pendant la durée de la guerre, aux besoins des familles les plus indigentes des marins appelés au service.

Le citoyen Berlier, au rédacteur.

« J'apprends que plusieurs journaux impriment, les uns que j'ai renoncé à ma nomination de *l'Oratoire*, les autres à celle de *l'Institut*: ces deux récits sont également faux.

» Si je n'étois point profondément pénétré de cette pensée que l'absence d'un républicain au corps législatif, quand sa place est marquée par les suffrages de ses concitoyens, est un acte éprouvé par le patriotisme, & si j'avais eu un seul instant l'idée donner ma démission, je déclare qu'elle eût embrassé les deux nominations.

» Mais on ne doit pas espérer que, par une démission partielle, j'entreprene d'attacher quelque défaveur aux uns ou aux autres de mes co-élus; & je n'anticiperai point sur la future décision du corps législatif qui, en appliquant les principes, regrettera sans doute de ne pouvoir admettre tous ensemble des citoyens dans lesquels, de part & d'autre, je vois de zélés conservateurs de la constitution républicaine. *Signé, BERLIER.*

DIRECTOIRE EXECUTIF.

Arrêté du 25 germinal, an 6.

Le directoire exécutif, sur le rapport du ministre des finances, arrête ce qui suit:

Art. 1^{er}. Il ne sera présenté aucune demande en radiation définitive, sans qu'il soit joint à l'appui, un état signé des parties intéressées, des biens appartenans à la personne inscrite, & de leur situation.

II. Dans le cas où quelque bien seroit omis, il demeurera, nonobstant l'arrêté de radiation, frappé de sequestre jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le directoire.

III. Le ministre de la police générale notifiera les arrêtes, soit de radiation, soit de maintenue; aux administrations centrales qui auront fait l'inscription ou prononcé la radiation provisoire. Ils seront transmis par celui des finances aux autres administrations dans le ressort desquelles il existera des biens.

Signé, MERLIN, président.

ADMINISTRATION DE LA LOTERIE.

Tirage du 1^{er} floréal, an 6.

Un particulier a fait une mise au bureau du citoyen Mourét, receveur, rue Honoré, au coin du cloître Honoré, à Paris, sur les numéros ci-après:

— 11 — 12 — 47 — 50 — quaterne sec à 2 liv.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423.

Les numéros — 11 — 12 — 47 — 50 — étant sortis, ont produit cent cinquante mille liv.

Cette mise avoit lieu depuis le premier tirage de la loterie nationale, sur les mêmes numéros, & au même prix. Le lot de 150,000 liv. a été payé le 2 floréal, lendemain du tirage.

Les administrateurs de la loterie nationale,

Signé, GODEFROY, THABAUD, MUSSET.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen POULAIN-GRANPREY.

Séance du 3 floréal.

Grelier obtient la parole pour un rapport sur les élections de quatre départemens. Ces élections sont celles des Vosges, d'Indre & Loire, des Deux-Nethes & de la Haute-Saône. La commission croit devoir rendre hommage à la pureté des intentions dont ces assemblées électorales ont fait preuve, à l'union & à l'harmonie parfaite qui ont présidé à leurs opérations. Ces opérations ont été légales. L'assemblée des Deux-Nethes étoit très-peu nombreuse & n'étoit composée que de 27 électeurs; mais il n'y a aucun reproche à faire à ses opérations. Le rapporteur présente quatre projets tendans à déclarer ces élections valides.

Le conseil déclare l'urgence & adopte sur-le-champ ces projets.

Prieur (de la Côte-d'Or) paroît à la tribune, & fait adopter les derniers articles du projet présenté hier sur les monnoies.

La discussion se rétablit sur le projet relatif au recrutement de l'armée.

Dubois-Dubais attaque le projet de la commission. Il le croit insuffisant; il ne pense pas qu'on doive laisser se reproduire l'ancien mode du tirage au sort. Il propose de faire peser la conscription militaire sur tous les citoyens depuis l'âge de 18 ans jusqu'à 30 ans. Cette conscription donneroit lieu selon le besoin, à un appel, en commençant par les citoyens les moins âgés. Ils seroient autorisés à choisir l'arme dans laquelle ils voudroient servir.

Le conseil a ordonné l'impression de ce travail, & le renvoi à la commission.

Baraillon a ensuite parlé en faveur du projet de Delbrel, sur cette matière. Voici les bases de ses propositions.

La conscription militaire n'aura lieu que depuis 21 ans jusqu'à 30. Les militaires & réquisitionnaires appelés ne pourront exercer de fonctions publiques. L'appel aura lieu par les plus jeunes, & dans une proportion déterminée par la loi sur les besoins de l'état. Les fils des ex-nobles dont les pères sont exclus des fonctions publiques, ne seront point admis à servir l'état. Il n'y aura point d'armée auxiliaire.

Le conseil ordonne aussi l'impression & le renvoi de ce travail à la commission.

Nota. Le conseil des anciens a rejeté la résolution du 11 germinal, complétive de la loi du 15 nivôse dernier, laquelle sert de suite à celle du 12 frimaire précédent sur les transactions entre particuliers pendant la dépréciation du papier-monnaie.

A. FRANÇOIS.